

Zeitschrift:	Le nouveau conteur vaudois et romand
Band:	85 (1958)
Heft:	7
Artikel:	Une histoire jurassienne : le diable et le tailleur : (voir texte patois : Pages jurassiennes)
Autor:	Surdez, Jules
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-230935

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE HISTOIRE JURASSIENNE

Le diable et le tailleur

(Voir texte patois : Pages jurassiennes)

Il y avait une fois, à Boécourt, un petit « pelletier » qui cousait dans une métairie, au milieu du temps chaud. Les mouches le harcelaient tant qu'il alla travailler à l'aiguille¹ sous un prunier² du verger. Les prunes étaient si mûres qu'il en tombait de temps en temps sur lui. Il les mangeait toutes pour éteindre sa soif. Comme il n'y parvenait pas assez vite, qu'il y employait la majeure partie de son temps, il finit par s'exclamer³ :

— Que le diable m'emporte ! si j'en mange encore une...

Au même moment, voilà qu'une grande « belosse » lui tombe sur la tête⁴. Elle était si mûre qu'il la porta à la bouche et se la fourra dans le gosier.

Il ouït soudain du bruit derrière lui. Il se retourna et vit le diable qui arrivait en portant un grand sac vide. Le Vilain l'empoigna par le fond de sa culotte en lui disant :

— Tu viens de souhaiter que je t'emporte, si tu mangeais encore une prune.

Et puis ma foi, le démon fourra⁵ le pauvre tailleur dans le sac qu'il chargea sur ses épaules. Quels cris poussa le « tend-séant » ! Comme il put se débattre ! Le diable alla déposer le sac au bout du village pendant qu'il allait querir l'âme du Vieux Sacristain qui venait de mourir. Le chevrier⁶, qui avait tout vu, s'empressa de venir délier le sac et de délivrer le « pelletier ». « Nous allons pouvoir rire », dit-il au prisonnier, et il introduisit dans le sac le bouc bien encorné de son troupeau. Puis, après avoir bien clos la petite geôle, ils se sauvèrent tous deux à l'église.

Le Vilain, qui avait manqué l'âme du Vieux Sacristain, vint un moment plus tard reprendre le sac, le recharger sur ses épaules, et descendit en Enfer.

Lorsque le bouc fut hors de sa prison et que les braises lui brûlèrent les pieds, il bondit au travers de l'Enfer et embrocha avec ses longues cornes des diableteaux qui jouaient aux billes.

— Insensé que tu es ! dit la Diablesse au Diable, où as-tu été déterrée cette vilaine bête ?

— C'est le tailleur de Boécourt que l'Autre (Dieu) a métamorphosé en un vieux et méchant bouc.

— Jette-le vite hors d'ici et ne me ramène plus jamais de « pelletier ».

Fut dit, fut fait... C'est depuis lors que les tailleurs ne sont plus reçus en Enfer et vont presque tous au Purgatoire. Ils n'y gagnent guère, parce qu'une fois qu'ils y sont, ils n'en sortent plus. Ce n'est que tous les deux ou trois siècles que Saint-Pierre en laisse entrer un au Paradis.

Jules Surdez.

¹ Litt. : faire ses ticeûties, faire ses aiguillées. ² Prunier portant des prunes sphériques ou ovoïdes. ³ Litt. : par jurer, par proférer un juron. ⁴ Lè meillæûtche, la mailloche, ou *lai câquelle*, l'écuelle, ou *lai cabache*, ou *le tchô-raîve*, le chou-rave. ⁵ Litt. : le démon te fourra.

⁶ Litt. ; le berger de chèvres.

Weith & Cie SA
R. DE BOURG
LAUSANNE

Bonnetier depuis 1859

Vêtements
et sous-vêtements
en tricot
et jersey de qualité